

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43^e année - N° 41 - Jeudi 18 novembre 2021

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Modification du 9 novembre 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
arrête:

I.

L'ordonnance d'exécution de la loi du 26 octobre 1978 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants¹⁾ du 6 décembre 1978 est modifiée comme il suit:

Dispositions finales de la modification du 15 décembre 2015, alinéa 5 (nouveau)

⁵ La durée de validité de la présente modification est prolongée pour les années 2022 et 2023.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Delémont, le 9 novembre 2021

Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 831.101

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de la création du Comité intercommunal de «Porrentruy - Fontenais»

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 5, 7 et 8 du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes¹⁾, arrête:

Article premier La création du Comité intercommunal décidée par les communes de Porrentruy et de Fontenais est approuvée.

Art. 2 Le statut du Comité intercommunal est celui d'une commission spéciale au sens de l'article 97 de la loi sur les communes²⁾.

Art. 3 Dans la mesure où la réflexion du Comité intercommunal porte sur la fusion de communes, l'Etat lui met à disposition une assistance technique et administrative.

Art. 4 Les frais de fonctionnement du Comité intercommunal sont financés à parts égales par l'Etat et les communes intéressées, sur la base d'un budget approuvé au préalable par le Délégué aux affaires communales.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 26 octobre 2021

Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 190.31
2) RSJU 190.11

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022:

- de la modification du 1^{er} septembre 2021 de la loi d'impôt.

Delémont, le 9 novembre 2021.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Délégué aux affaires communales

**Revenu fiscal harmonisé (RH) et indice en % des ressources par habitant (IR)
des communes jurassiennes - Année 2020**

Communes des districts	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Delémont	98620059	1,99	2,33	38954	97558933	89,57
Franches-Montagnes	34798355	1,77	2,08	10479	38553850	131,58
Porrentruy	72676575	2,04	2,36	24276	69982206	103,10
Canton du Jura	206094989	1,97	2,29	73709	206094989	100,00

Population exclus les permis F et N

District de Delémont	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Boécourt	2771529	2,00	2,25	923	2724958	105,59
Bourrignon	586053	2,25	3,00	270	512182	67,84
Châtillon	1096509	1,95	2,17	485	1105727	81,54
Courchapoix	1000816	2,15	2,58	446	915348	73,40
Courrendlin	7350824	2,05	2,40	3631	7051029	69,45
Courroux	9111882	2,15	2,37	3313	8333741	89,96
Courtételle	6891178	1,65	1,91	2644	8212585	111,09
Delémont	37069899	1,90	2,26	12618	38365261	108,74
Develier	3357257	1,95	2,30	1371	3385481	88,32
Ederswiler	185178	2,00	2,47	118	182066	55,18
Haute-Sorne	15491800	2,10	2,44	7167	14506176	72,39
Mervelier	1030584	2,25	2,71	528	900681	61,01
Mettembert	191793	2,15	2,55	108	175414	58,09
Movelier	950235	2,25	2,66	415	830460	71,57
Pleigne	628868	2,10	2,75	349	588858	60,34
Rossemaison	1919055	2,10	2,53	687	1796960	93,55
Saulcy	545306	2,20	2,78	255	487403	68,36
Soyhières	1258604	2,05	2,29	436	1207273	99,03
Val Terbi	7182689	2,25	2,64	3190	6277329	70,38
Total	98620059	1,99	2,33	38954	97558933	89,57

Population exclus les permis F et N

District des Franches-Montagnes	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Le Bémont	775025	1,95	2,42	324	781540	86,27
Les Bois	3606330	2,15	2,53	1246	3298355	94,67
Les Breuleux	9745835	1,40	1,53	1528	13688674	320,40
La Chaux-des-Breuleux	191868	2,05	2,84	96	184043	68,56
Les Enfers	273181	2,05	2,58	149	262040	62,90
Les Genevez	1175612	1,95	2,60	516	1185495	82,17
Lajoux	1333140	2,05	2,70	671	1278769	68,16
Montfaucon	1191996	2,20	2,88	572	1065424	66,62

Muriaux	1 794 073	1,60	1,81	490	2 204 908	160,93
Le Noirmont	6 669 985	1,70	1,92	1 914	7 715 184	144,16
Saignelégier	7 279 578	2,30	2,81	2 615	6 223 701	85,12
St-Brais	478 112	2,25	2,98	227	4 178 47	65,83
Soubey	283 620	2,25	3,05	131	2 478 70	67,67
Total	34 798 355	1,77	2,08	10 479	38 553 850	131,58

Population exclus les permis F et N

District de Porrentruy	Impôts communaux ordinaires	Quotité communale	Quotité générale	Population	Revenu fiscal harmonisé (RH)	Indice en % des ressources par habitant (IR)
Alle	4 967 538	2,25	2,54	1 895	4 341 392	81,94
La Baroche	2 134 857	2,15	2,77	1 135	1 952 543	61,53
Basse-Allaine	2 762 330	2,35	2,77	1 241	2 311 416	66,61
Beurnevésin	312 681	2,25	2,80	119	273 268	82,13
Boncourt	6 813 723	1,45	1,57	1 195	9 240 316	276,55
Bonfol	1 932 036	2,10	2,45	663	1 809 115	97,59
Bure	1 765 992	2,25	2,66	645	1 543 393	85,58
Clos du Doubs	2 975 741	2,15	2,58	1 263	2 721 617	77,07
Cœuve	1 614 360	2,35	2,81	740	1 350 837	65,29
Cornol	2 209 323	2,05	2,44	1 028	2 119 218	73,73
Courchavon	2 238 707	1,90	2,05	314	2 316 936	263,90
Courgenay	5 672 918	2,05	2,48	2 400	5 441 555	81,09
Courtedoux	2 052 273	2,20	2,59	755	1 834 353	86,89
Dampfreux	371 164	2,15	2,51	181	339 467	67,08
Fahy	785 028	2,30	2,85	347	671 162	69,18
Fontenais	4 715 371	2,35	2,74	1 690	3 945 648	83,50
Grandfontaine	877 097	2,25	2,84	387	766 541	70,84
Haute-Ajoie	3 353 717	2,15	2,50	1 096	3 067 314	100,09
Lugnez	309 249	2,25	2,60	188	270 269	51,42
Porrentruy	23 520 752	2,05	2,31	6 434	22 561 486	125,41
Vendlincourt	1 291 718	2,30	2,77	560	1 104 359	70,53
Total	72 676 575	2,04	2,36	24 276	69 982 206	103,10

Population exclus les permis F et N

En vertu des dispositions des articles 94 et suivants du Code de procédure administrative du 30 novembre 1978, les tableaux ci-dessus sont sujets à opposition. L'opposition éventuelle sera adressée, par écrit, au Délégué aux affaires communales dans les trente jours à compter de la présente publication. L'opposition sera motivée et comportera les éventuelles offres de preuve.

Delémont, le 9 novembre 2021.

Le Délégué aux affaires communales: Christophe Riat.

Le Contrôleur d'institutions: Julien Buchwalder.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire mardi 30 novembre 2021, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juillet 2021.¹
2. Discuter et voter une dépense de Fr. 22750.– liée au fonctionnement du Comité intercommunal de fusion entre Beurnevésin et Bonfol, sous réserve de la répartition entre la République et Canton du Jura et la Commune de Bonfol, à couvrir par les liquidités communales.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt et les taxes communales ainsi que le budget 2022 de fonctionnement.²
4. Divers et imprévus.

¹ Le procès-verbal du 5 juillet 2021 est disponible au Secrétariat communal ou sur le site www.beurnevesin.ch. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

² Le budget 2022 est à disposition sur le site internet de la commune. Il peut également être demandé au Secrétariat communal avant l'assemblée. Aucun budget ne sera distribué en assemblée.

Conseil communal.

Boécourt

Assemblée communale ordinaire lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juillet 2021.
3. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales s'y rapportant; discuter et approuver le budget 2022.
4. Discuter et approuver la nouvelle teneur de l'article 49 al. 1 du règlement d'organisation, concernant le mode d'élection de la Commission d'école.
5. Discuter et voter un crédit de CHF 150000.– pour la révision complète du plan d'aménagement local (PAL). Donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
6. Information à la population et participation concernant l'aménagement local (MAL) des numéros 164, 165 et 166, 418 et 1007 à Boécourt et du Plan spécial (PS) « Les Ravières ».
7. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 987500.– TTC pour les études, l'inscription des droits d'emption et les premiers achats de terre liés au développement de la zone d'activité d'intérêt cantonal de Haute-Sorne à Glovelier sous réserve des subventions cantonales.
8. Discuter et voter un crédit de CHF 1120000.– pour la réfection des rues de Séprais, secteur Est. Donner compétence au conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.

9. Discuter et voter un crédit de CHF 450000.– pour la réfection de la rue Abbé Rossé. Donner compétence au conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et sa consolidation à la fin du mandat.
10. Divers.

Le budget 2022 sera disponible dès le 1^{er} décembre au Secrétariat communal. Il ne sera plus distribué lors de l'assemblée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification du règlement d'organisation mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée, au Secrétariat communal où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Les Bois

Séance du Conseil général lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la salle polyvalente de la Fondation Gentil

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 août 2021.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Discuter et approuver le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.
6. Budget 2022 :
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes;
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022;
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2022.
7. a) Discuter approuver un crédit de Fr. 115000.00 destiné au financement de la révision du plan de zones de notre commune ainsi que son financement;
 - b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement.
8. Discuter et approuver le nouveau règlement sur le subventionnement de mesures écologiques en lieu et place du règlement concernant la subvention de nouveaux logements.
9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Mukunga Pepe et fixer la finance d'admission.
10. Traitement de la motion du groupe PS/Les Verts: « Subvention/contribution communale pour l'aménagement de STEPS individuelles ».
11. Elections:
 - a) du président du Conseil général;
 - b) du premier vice-président du Conseil général;
 - c) du second vice-président du Conseil général;
 - d) des scrutateurs;
 - e) d'un membre de la Commission de révision des règlements.

Au nom du Conseil général
Le président: Raphaël Schärz.

Les Breuleux**Assemblée communale****lundi 20 décembre 2021, à 20h00, à la salle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Information du bureau Rolf Eschmann SA sur le plan spécial « Au Crâtan », parcelle N° 2146.
2. Discuter et accepter le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes:
 - a) Assainissement de la rue du Curé-Beuret pour un montant total de Fr. 440 000.- (eau potable: Fr. 110 000.-; eaux claires et aménagements: Fr. 330 000.-);
 - b) Construction d'un bassin d'eau pluviale à la rue de la Gare Fr. 550 000.-;
 - c) Achat d'un véhicule à la voirie pour un montant de Fr. 120 000.-.

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits si nécessaire.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2022 du compte de résultats.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Bechir Fatnassi, ressortissant tunisien, domicilié aux Breuleux.
6. Divers.

Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la commune des Breuleux: www.breuleux.ch

Conseil communal.

Les Breuleux**Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture
mardi 30 novembre 2021, à 20h00, à la salle paroissiale
des Breuleux, Route de France 2**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et approuver le budget 2022
3. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous chiffre 2 peut être consulté auprès du secrétaire-caissier durant les délais légaux.

Secrétariat de l'Arrondissement de sépulture.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne**Réglementation locale du trafic
sur une route communale**

Vu la décision du Conseil communal du 2 novembre 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue Rière Vasou, Saint-Ursanne

- Pose du signal zone 30

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Saint-Ursanne, le 18 novembre 2021.

Conseil communal.

Clos du Doubs**Assemblée communale****jeudi 9 décembre 2021, à 20h00, à la halle de sports
de Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 septembre 2021.
2. Prendre connaissance et approuver la nouvelle charte du Parc naturel régional du Doubs (PNRD).
3. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la gestion des eaux de surface.
4. Prendre connaissance et approuver la création de réserve forestière, secteur le Chételay.
5. Budget 2022 :
 - a) Budget du compte d'investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant l'objet suivant:
 - Rénovation de la Villa Trumpy (Moulin des La-voirs 19, Saint-Ursanne): Fr. 105 000.- ;
 - b) Budget du compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2022, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales.
6. Décider la vente de la parcelle N° 572, Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Jolbat SA.
7. Informations communales: révision du plan d'aménagement local.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget 2022 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 11 novembre 2021.

Conseil communal.

Courrendlin**Assemblée bourgeoise ordinaire****vendredi 3 décembre 2021, à 19h00, à la salle
du bâtiment communal**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation du budget 2022.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Courrendlin**Assemblée communale ordinaire****lundi 13 décembre 2021, à 19h30, à la halle
de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Statuer sur les demandes d'indigénat communal suivantes:
 - a) M. Veaceslav Alexandrov
 - b) M. Lorenzo Falcucci Scapatucci

3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2022.
4. Discuter et voter la modification de l'art. 37 al. 1 du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Courrendlin.
5. Discuter et voter le nouveau règlement concernant l'entretien des drainages et des chemins agricoles et forestiers de la commune mixte de Courrendlin.
6. Discuter et voter le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Courrendlin.
7. Discuter et voter le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Courrendlin.
8. Prendre connaissance du décompte final pour l'assainissement des installations de football du village, voter le dépassement de crédit de CHF 176 423.30 et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit de CHF 1 335 592.80.
9. Informations communales:
Régiogaz SA - Point de situation
10. Divers.

Conseil communal.

Informations: Le procès-verbal de la dernière assemblée communale est déposé sur www.courrendlin.ch.

Les divers règlements mentionnés aux points 4, 5, 6 et 7 sont déposés au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au Secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 10 décembre 2021.

Les documents précités sont également disponibles sur le site internet de la commune www.courrendlin.ch.

Courrendlin, le 18 novembre 2021.

Conseil communal.

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire
lundi 13 décembre 2021, à 20h00, dans la salle de la Paroisse réformée (rue du Temple)

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Elections 1^{er} tour.
3. Budget 2022 : présentation, discussion, approbation.
4. 2^e Vorbourg: voter un crédit de CHF 350 000.– pour les travaux de rénovation.
5. Elections 2^e tour éventuel.
6. Informations du Conseil.
7. Divers.

Conseil bourgeoisial.

Develier

Assemblée communale ordinaire
lundi 13 décembre 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 25 octobre 2021, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter la modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets.
3. Discuter et voter le règlement communal sur les émoluments.
4. Discuter et voter les budgets 2022, fixer les éléments de base.

5. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Madame Marjolaine Herbert, Monsieur Julien Cordier et leurs enfants Esteban et Pénélope, ressortissants de France, domiciliés à Develier.
6. Divers.

La modification du règlement tarifaire concernant l'élimination des déchets ainsi que le règlement communal sur les émoluments sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 13 décembre 2021, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Develier, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 11 novembre 2021, la modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions «Affectation en secteur AAd» et «Modification des art. 11, 113, 126 et 127».

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Chevenez, le 12 novembre 2021.

Conseil communal.

Lajoux

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 9 novembre 2021, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail
«Chemin des écoliers»

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Lajoux, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Mervelier

Assemblée communale ordinaire
lundi 13 décembre 2021, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18 août 2021.
2. Discuter et voter le budget 2022, la quotité d'impôt et les taxes de la commune mixte de Mervelier.
3. Discuter et voter le crédit-cadre de Fr. 3 600 000.00 destiné à la rénovation de l'École secondaire du Val Terbi et donner compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement et sa consolidation.
4. Discuter et voter l'abrogation du règlement pour l'acquisition de subsides en faveur de la construction de logements dans la commune de Mervelier.
5. Divers.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Mervelier, le 11 novembre 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

**Assemblée bourgeoise ordinaire
mercredi 1^{er} décembre 2021, à 19h 45,
à la salle du Séminaire**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021.
2. Rapport du président du Conseil.
3. Rapport sur les affaires forestières.
4. Budget 2022.
5. Divers.

Conseil de bourgeoisie.

Saint-Brais

**Assemblée ordinaire de la commune 2^e Section
lundi 13 décembre 2021, à 20h 00, à la halle
de gymnastique**

*La séance se déroulera conformément aux normes
sanitaires en vigueur*

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les différentes taxes.
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après:

Assemblée ordinaire de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, les différentes taxes ainsi que la quotité d'impôt.
3. Nommer un membre à la commission d'école
4. Discuter et voter la charte relative au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.*
5. Information au sujet du point de collecte des déchets ménagers.
6. Divers et imprévus.

* La charte pour le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs mentionnée au point 4 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal.

Immédiatement après:

Assemblée ordinaire de la commune 1^{re} Section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les différentes taxes.
3. Divers et imprévus

* Les budgets détaillés sont disponibles dès le 2 décembre 2021 en s'adressant au Secrétariat.

Conseil communal.

Soubey

**Assemblée communale ordinaire
vendredi 10 décembre 2021, à 20h 15,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2022 et les taxes y relatives.*
3. Discuter et voter la charte relative à l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.*
4. Prendre connaissance et voter la vente d'une portion de terrain de 55 m² sur la parcelle N° 0026 à Ernst Gyger pour le prix de CHF 7.00/m².
5. Prendre connaissance et voter la vente de deux portions de terrain à Maurice Maître au nord et au sud de sa ferme, chacune d'environ 350 m² sur la parcelle N° 0014 du ban de Soubey au prix de CHF 7.00/m².
6. Donner compétence au Conseil communal pour procéder à la vente du bâtiment communal «école» aux Chancelles 40B sur la parcelle N° 0635 pour un prix minimum de CHF 450 000.00.
7. Divers et imprévus

* Les documents mentionnés aux points 1 et 2 seront à disposition sur le site internet de la commune dix jours avant l'assemblée communale. La charte pour l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs mentionnée au point 3 est déposée publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal. Elle sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.
Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

La Baroche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 1^{er} décembre 2021, à 20h 00, à la salle
paroissiale de Miécourt**

Ordre du jour:

1. Accueil et recueillement.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021.
4. Ratification de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (consultation possible sur le site internet www.cath-ajoie.ch ou au secrétariat de la Paroisse Saint-Jean à Alle).
5. Budget 2022.
6. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
7. Informations pastorales.
8. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique de La Baroche.

Bassecourt – Berlincourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
lundi 6 décembre 2021, à 20h 00, à la salle «Arc-en-Ciel»
du complexe paroissial de Bassecourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 28 juin 2021.
2. Présentation et approbation d'un projet d'amélioration de l'acoustique de l'église.
3. Budget 2022 et taux d'impôt.

4. Renouvellement et élection des autorités de la commune ecclésiastique – Législature 2022-2025.
5. Ratification d'une nouvelle servitude foncière intitulée «conduite d'égout» grevant le feuillet N° 218 du ban de Bassecourt appartenant à la commune ecclésiastique au profit de l'immeuble feuillet N° 3521.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Corban

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 8 décembre 2021, à 20h 00, à l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021.
2. Présentation et adoption du projet de rampe pour personnes à mobilité réduite à l'église pour un montant de CHF 16600.00.
3. Voter un crédit de CHF 155000.00 destiné à l'installation du secrétariat de l'UP Saint-Germain à Vicques, dont la part de Corban s'élève à CHF 2675.00 après déduction d'un préciput de la paroisse propriétaire, des apports de l'Unité pastorale et des participations des autres paroisses.
4. Fixer la quotité d'impôt.
5. Budget 2022.
6. Election des autorités et fonctionnaires pour la législature 2022 à 2025.
7. Informations pastorales.
8. Divers et imprévus.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Cornol

**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 9 décembre 2021, à 20h 15, à la Maison
de paroisse**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Approbation de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (peut être consultée au secrétariat paroissial de la cure).
4. Budget 2022 et quotité d'impôt.
5. Election des autorités de la commune ecclésiastique.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchavon

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, samedi 18 décembre 2021,
à 19h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et acceptation du budget 2022.
4. Voter un crédit pour la rénovation de la Maison Saint-Valère à Vicques.
5. Election du Conseil de la commune ecclésiastique.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchavon – Mormont

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 7 décembre 2021, à 20h 00, à la halle communale
de Courchavon**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022.
3. Acceptation de la convention de financement de l'Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
4. Election des autorités pour la législature 2022-2025.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courgenay – Courtemaury

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 7 décembre 2021, à 20h 15, au CPC**

Ordre du jour:

1. Désignation d'une scrutatrice ou scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal du 4 mai 2021.
3. Présentation du budget 2022, fixer la quotité d'impôts, approbation.
4. a) Présentation et votation concernant une dépense de 8500.– pour le remplacement du four de la cuisine du CPC;
b) Présentation et votation concernant une dépense de 50000.– pour l'assainissement du grenier de la cure et la charpente de l'église (capricornes).
5. Règlement: proposition de modification de l'article 20 alinéa 2 concernant le procès-verbal.
6. Législature 2022-2025 élections des autorités:
 - a) le président des assemblées;
 - b) le vice-président des assemblées;
 - c) la secrétaire des assemblées;
 - d) le président du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - e) les membres du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - f) les membres de la commission de vérification des comptes.
7. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: ratification de la convention (possibilité de consultation au secrétariat Saint-Gilles ou sur demande par mail à saintgilles@cath-ajoie.ch).
8. Rapport du Conseil.
9. Infos de l'Equipe pastorale.
10. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtedoux

**Assemblée de la commune ecclésiastique
jeudi 2 décembre 2021, à 20h 00, à la Maison
Saint-Martin**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratification de la convention de l'Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs (possibilité de consultation au secrétariat de la Paroisse Saint-Martin à Chevenez ou sur cath-ajoie.ch).
3. Budget 2022.
4. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
5. Divers.

Courtedoux, le 11 novembre 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Delémont

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique, mardi 7 décembre 2021, à 20h 15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée - Méditation.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mai 2021.
4. Election d'un nouveau président de l'assemblée de paroisse pour la période 2022-2023.
5. Acceptation du contrat de servitude entre la Paroisse réformée et les Services industriels de Delémont concernant les panneaux solaires.
6. Acceptation du nouveau règlement d'organisation et d'administration de la paroisse de Delémont. (les documents relatifs aux points 3, 5 et 6 seront à disposition des paroissiens au secrétariat dès le 18 novembre 2021; consultation possible sur le site de la paroisse: <http://www.egliserefju.ch/les-paroisses/Delémont/assemblees>.)
7. Présentation du budget 2022; approbation; fixation de la quotité de l'impôt ecclésiastique.
8. Nouvelles de la paroisse.
9. Remerciements.
10. Divers.
11. Prière, chant.

Delémont, le 11 novembre 2021.

Conseil de paroisse.

Develier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, vendredi 10 décembre 2021, à 20h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Ouverture et méditation.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2022 et quotité d'impôt.
5. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
6. Mot de l'Equipe pastorale.
7. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Lajoux

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 7 décembre 2021, à 20h 00, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Budget 2022 et fixer la quotité d'impôt.
4. Elections des membres de l'autorité paroissiale pour la législature 2022-2025:
 - a) président, vice-présidente, secrétaire des assemblées;
 - b) président du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - c) les membres du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - d) les membres de la commission de vérification des comptes.
5. Rapport d'activité paroissiale.
6. Divers.

Lajoux, le 15 novembre 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Rocourt

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 30 novembre 2021, à 20h 00, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Ratification de la convention du nouvel Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
4. Voter une dépense de Fr. 8000.– pour le remplacement de la porte de la sacristie.
5. Budget 2022 et quotité d'impôt.
6. Election des autorités de la commune ecclésiastique.
7. Divers.

Possibilité de consulter la convention du nouvel Espace pastoral sur le site www.cath-ajoie.ch ou au secrétariat de la Paroisse Saint-Martin à la cure de Chevenez.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saulcy

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique lundi 13 décembre 2021, à 20h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Voter un crédit pour la révision des cloches.
4. Budget 2022 et quotité d'impôt.
5. Elections des autorités de la commune ecclésiastique.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**Boécourt**

Requérant: Armend Gashi, Rue du Puit 4, 2800 Delémont.
Auteur du projet: MRS CREHABITAT SA, Hervé SCHALLER, Communance 26, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec place couverte et piscine.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 2120, sise à la Rue du Bout-Dessus, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: RCC art. 14 (grande distance); RCC art. 2 (indice d'utilisation au sol); RCC art. 15 (hauteur totale).

Dimensions maison familiale: Longueur 21m34, largeur 7m40, hauteur 6m45, hauteur totale 11m00; couvert à voiture: longueur 7m00, largeur 6m00, hauteur totale 3m63; piscine: longueur 8m00, largeur 4m00, profondeur 1m70.

Genre de construction: Matériaux façades maison familiale: ossature bois isolée/façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: tuiles TC, teinte grise; matériaux couvert à voiture: bois teinte blanche, fini toiture en gravier.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Masini Immobilier SA, Christophe Masini, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod. Auteur du projet: Christophe Masini, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation d'une surface de vente et dépôt, et création de 3 appartements.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1426, sise au lieu-dit Les Barres, Rue de la Gare 17, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Genre de construction: Matériaux façades: existant inchangé; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Fanny et Antonio Violi, Le Genévrier 3, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Gérald Henzelin, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert voiture et local de rangement.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4878, sise au lieu-dit Le Chêne, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Prêles.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 11m70, hauteur 6m95, hauteur totale 6m95.

Genre de construction: Façades: brique, isolation périphérique, crépi, teinte blanche; toiture: plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 10 novembre 2021.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant et auteur du projet: René Seuret SA, Jonas Beuchat, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction de 3 nouvelles villas familiales avec couvert à voitures extérieur, terrasses couvertes, PAC ext. et installation de panneaux photovoltaïques en toiture; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N°s 2325 et 2328, sises à la Rue des Mélèzes, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Les Quérattes.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements; Article 12 al.1.

Dimensions maison A: Longueur 12m54, largeur 7m00, hauteur 6m53, hauteur totale 6m53; maison B: longueur 14m91, largeur 7m00, hauteur 6m70, hauteur totale 6m70; maison C: longueur 12m54, largeur 7m00, hauteur 6m89, hauteur totale 6m89.

Genre de construction: Matériaux façades pour les 3 maisons: crépi, teinte blanche; bardage bois, teinte à naturelle; toiture pour les 3 maisons: toitures plates, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat communal de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 11 novembre 2021.

Conseil communal.

Courroux

Requérante et auteur du projet: Société Protectrice des Oiseaux de Courroux-Courcelon, Erwan Zimmermann, Rue des Longs-Champs 7, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une tour pour hirondelles rustiques.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4196, sise au lieu-dit Les Prairies des Chenevières, 2822 Courroux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT); à la route communale.

Dimensions: Longueur 3m70, largeur 2m70, hauteur 2m54, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: fondation B.A., ossature bois/façades: bardage bois, teinte brun clair; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat communal de la Commune de Courroux, Place des Moulers 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 18 novembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Berthoud Immobilier SA, David Berthoud, Rue du Prayé 5, 2854 Bassecourt

Auteur du projet Berthoud Immobilier SA, David Berthoud, Rue du Prayé 5, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Réhabilitation du bâtiment existant, pose d'une isolation périphérique, réfection de la toiture, ouverture de 6 fenêtres type velux en toiture et installation d'une pompe à chaleur air/eau.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 123, sise à la Rue des Vieilles Forges 14, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions du bâtiment: Longueur 16m64, largeur 9m88, hauteur 4m24, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Façades: crépis beige; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 12 novembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Jolbat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction de deux maisons jumelées, de quatre couverts à voitures et installation de quatre pompes à chaleur air/eau.

Cadastre: Courfaivre. Parcelles N°s 3391 et 3392, sises à la Rue des Tilleuls, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2b. Plan spécial: Le Bruye.

Dimensions: Longueur 20m95, largeur 7m90, hauteur 6m43.

Genre de construction: Façades: crépi minéral blanc cassé; toiture: toiture plate, gravillons.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT: « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Rolf Eschmann SA, Rue du 23 Juin 37, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl - Delémont, Pascal Donald Burri-Schmassmann, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Description de l'ouvrage: Agrandissement et transformation d'une habitation en bureaux, pose d'une isolation périphérique, changement de chauffage par une PAC et changement de certaines fenêtres; pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1521, sise à la Rue des Montates 20, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 11m47, largeur 11m05, hauteur 6m46, hauteur totale 7m80.

Genre de construction: Façades: crépis gris; toiture: éternit Sunskin anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 décembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 15 novembre 2021.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs, la Police cantonale jurassienne recrute des

Aspirant-e-s de police

Mission: Apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Acquérir les connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Selon son niveau de compétences, assurer la protection des personnes et des biens. Participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et

de répression. Selon ses capacités, empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de police

Profil: Etre âgé-e de 18 ans au minimum; bénéficier d'au minimum une année d'expérience professionnelle; être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C; posséder une formation scolaire ou professionnelle sanctionnée par un certificat de capacité ou un titre jugé équivalent; justifier d'une bonne culture générale; jouir d'une bonne condition physique; être titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidat-e-s retenu-e-s devront suivre avec succès la formation de policier-ère (une année d'école et une année de stage) et obtenir le Brevet fédéral de policier-ère.

Examens préalables: Des examens préalables seront organisés et porteront notamment sur le français, le sport, les compétences cognitives, des mises en situation et des entretiens RH. Les dates de ces différentes étapes sont disponibles sur le site www.cifpol.ch.

Entrée en fonction:

L'Ecole de police débute en janvier 2023.

Lieu de travail: CIPPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe au Commandant de la Police cantonale jurassienne, tél. 032 420 65 65.

Les informations sont également disponibles par ce lien: <https://www.jura.ch/DIN/POC/Travailler-a-la-police/Conditions-et-informations.html>

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de candidature sur le site: www.cifpol.ch, et postulez **jusqu'au 12 décembre 2021**. Le processus de recrutement y est précisément décrit.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ en retraite du titulaire, la police cantonale jurassienne met au concours un poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie à la Section III - Franches-Montagnes à 80-100%

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Pouvoir remplacer un-e sous-officier-ère II selon son niveau de compétences.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire. Etre titulaire du CCI ou s'engager à le suivre. Maîtriser l'environnement informatique de la police cantonale. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse.

Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère I de gendarmerie/Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Eric Froidevaux, Chef gendarmerie, 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie », **jusqu'au 10 décembre 2021**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de réductions de temps de travail, le Service de l'Informatique met au concours un poste d'

Ingénieur-e système Workplace

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Intégré à l'équipe en charge de l'environnement utilisateur, vous êtes responsable des plateformes de virtualisation des postes de travail (Vmware Horizon View) et de l'environnement Microsoft Azure. Vous participez à la conception et au maintien de la sécurité des postes utilisateurs. Vous êtes en charge de la gestion, du déploiement et des mises à jour des applications de l'Administration. Vous êtes responsable des plateformes d'impression de l'environnement utilisateurs. Vous assurez l'exploitation et le support 2^e & 3^e niveau de ces technologies. Vous êtes force de proposition et participez à la définition de la stratégie de l'ensemble de ces domaines.

Exigences: Formation en informatique de niveau master, ou formation et expérience jugées équivalentes. Une certification Microsoft Windows Server et/ou VMware constitue un atout. Expérience professionnelle de moins de 2 ans. Français parlé et écrit. Bonnes connaissances de l'anglais parlé et écrit. Allemand parlé et écrit souhaité. Esprit d'équipe, sens des responsabilités, excellentes capacités d'analyse, très bon esprit de synthèse et capacité à assumer une charge de travail importante. Motivé-e à se former et à évoluer dans le travail quotidien.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2021.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef de service, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention «Postulation Ingénieur-e Système Workplace», **jusqu'au 26 novembre 2021**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service de la population met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique à 60 %

Mission: Vous êtes responsable du bureau de l'intégration des étrangers

et de la lutte contre le racisme au sein du Service de la population. Chargé-e du développement de la politique cantonale d'intégration visant à établir des ponts et des liens entre les populations locales et étrangère, vous agissez en faveur de la cohésion sociale et encouragez le développement de projets favorisant l'interculturalité et l'intégration sociale, politique et économique.

Profil: Etre titulaire d'un master universitaire dans un domaine lié à la migration, l'intégration ou aux relations sociales, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Etre au bénéfice d'une expérience professionnelle de moins de 2 ans dans un domaine similaire. Avoir le sens de l'organisation et des priorités. Maîtriser la communication orale et écrite. Posséder des compétences en gestion de projets et un sens de l'atteinte des résultats. Maîtriser les outils informatiques. Des connaissances de la langue allemande sont souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique I/Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Thierry Raval, chef du service adjoint, thierry.raval@jura.ch, 032 420 50 16

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique SPOP», **jusqu'au 10 décembre 2021**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service de la population met au concours le poste de

Collaborateur-trice administrative à 60 %

(pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2023)

Mission: Assurer le suivi financier, le monitoring et le reporting du programme d'intégration cantonal. Assurer le suivi des subventions octroyées aux associations jurassiennes œuvrant dans le domaine de l'action sociale. Gérer de manière autonome les tâches administratives et le budget du domaine de l'intégration. Assurer les contacts avec les autres services et les partenaires externes. Elaborer et développer des outils et supports permettant la prise de décision dans le domaine de l'intégration, le suivi des prestations, l'évaluation des projets et leur impact sur les prestataires externes.

Profil: CFC d'employé-e de commerce, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire. Sens de l'organisation et des priorités. Aptitude à la communication écrite et orale. Bonne maîtrise du français oral et écrit. Compétence en gestion opérationnelle. Sens du contact et de l'autonomie. Excellente maîtrise de l'environnement Windows et d'Office, ainsi que de la comptabilité.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Thierry Raval, chef du service adjoint, thierry.raval@jura.ch, 032 420 50 16.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve SPOP », **jusqu'au 10 décembre 2021**. Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



Suite à la réorganisation du secteur Aide sociale, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura recherchent

Assistant-e social-e

Secteur Aide sociale

Taux d'activité: 50%

Mission: Vous assurez un appui social et administratif dans le cadre de l'aide sociale. Vous accompagnez les personnes à retrouver la plus grande autonomie possible vis-à-vis de l'aide matérielle et personnelle. Vous développez un travail interdisciplinaire en faveur des personnes concernées et collaborez avec les partenaires du domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale) ou d'une formation et expérience jugées équivalentes.

Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de communication orale et écrite.

Fonction de référence et classe de traitement: Assistant-e social-e/Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2022 ou date à convenir.

Lieu de travail: Antenne Delémont. Autres lieux de travail possibles, Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, responsable du secteur Aide sociale au 032 420 72 72 ou par courriel à michael.kohler@ssrju.ch.

Les candidatures correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels, y compris extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Assistant-e social-e Aide sociale », **jusqu'au 10 décembre 2021**.

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



Dans le cadre du programme des didactiques secondaires coordonné au sein des institutions romandes de formation des enseignant-e-s, le CAHR (Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s) met au concours les postes suivants:

Chargé-e d'enseignement en didactique de la sociologie à 50%

Chargé-e d'enseignement en didactique de l'histoire de l'art à 20%

Les annonces détaillées figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fourniront de plus amples informations sur les postes et les conditions d'engagement.

Délaï de postulation : **30 novembre 2021**

Divers

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol en accord avec le Service cantonal de l'économie rurale, dépose publiquement le dossier suivant:

1^{re} étape de travaux

1. Rapport technique, devis et liste des ouvrages
2. Carte nationale 1:25000
3. Plan d'ensemble 1:5000
4. Plans de détail des ouvrages 1:1000
5. Profils types des chemins et des haies

Lieu de dépôt: Bureau communal de Bonfol (pendant les heures d'ouverture).

Durée de dépôt:

du vendredi 19 novembre 2021 au 8 décembre 2021.

Les objets ci-dessus sont déposés sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés, sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, **jusqu'au 8 décembre 2021** inclusivement, au bureau communal de Bonfol.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Le dossier de la 1^{re} étape de travaux sera présenté lors de l'assemblée d'information des propriétaires le 25 novembre 2021, à 20h00, à la salle communale de Bonfol.

Bonfol, le 15 novembre 2021.

Le comité du Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol.

Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol

**Assemblée d'information
sur le dossier de 1^{re} étape de travaux**

Le comité du Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol, convoque les membres du SAF à une assemblée d'information.

Date: jeudi 25 novembre 2021, à 20h00

Lieu: salle communale de Bonfol

Ordre du jour:

1. Introduction, salutations.
2. Présentation de la 1^{re} étape de travaux
par la direction technique.
3. Calendrier.
4. Divers.

Cette assemblée ne comporte pas de point décisionnel.

Le comité du Syndicat d'améliorations foncières
de Bonfol.
